

<http://www.snetap-fsu.fr/Langues-vivantes-ambitieux-mais.html>



Langues vivantes ... ambitieux...mais pas trop !

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 8 mars 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Compte rendu de la rencontre « Langues vivantes » jeudi 2 mars 2017 entre le Snetap-FSU et les représentantes de la [DGER](#)

L'administration était représentée par M.LEVEQUE, D.NUSSBAUMER, C.LONCLE, J.G.POUPELIN, A.GALINDO
Le Snetap-FSU était représenté par A.REVERSE (membre du GT langues vivantes), G.LEBAYON (animatrice nationale du GT Langues vivantes), Y.VIGNER (Secrétaire national secteur pédagogie et vie scolaire).

Contexte de la réunion : suite à une enquête réalisée auprès des enseignant-e-s de langues vivantes de l'enseignement agricole et à la création d'un groupe langues au sein de son secteur pédagogie, le Snetap-FSU avait sollicité, par courrier (ici en pièce jointe) la [DGER](#) pour une rencontre concernant l'enseignement des langues vivantes dans l'enseignement agricole public.

Au cours de cet entretien, nous avons traité surtout de 3 sujets majeurs :

- les conditions de pratique de l'enseignement des langues (moyens [DGH](#), humains, matériels...),
- les référentiels et les examens,
- la formation des personnels de langues vivantes.

L'administration nous a, tout d'abord, informé de la **préparation d'une nouvelle note de service pour les langues vivantes** et donc du projet d'abrogation de celle de 2007. Cette nouvelle note de service projetée de mettre à jour les coefficients, les niveaux attendus dans le cadre européen des langues, d'introduire le [CAP](#) agricole dans le dispositif. Mais rien en ce qui concerne les moyens et notamment les dédoublements systématiques au 21^e élève pour les classes de 1^{ère} et terminale.

Nous avons rappelé que cette NS de 2007 avait constitué un grand espoir et une grande déception (suite à sa non application) auprès des collègues. Il semble que pour l'administration (EDC, [POFE](#)) cette note de service n'était plus une réalité (sans avoir été abrogée)...

- *EDC (service des moyens à la DGER) n'a eu qu'une réponse...nous ne travaillons qu'à moyens constants et donc s'il fallait appliquer un tel dispositif...il faudrait prendre les moyens ailleurs.*

Pour la DGER, dans tous les nouveaux référentiels, on dédoublerait à 21 ? Un mythe ? La Sous-Direction POFE va vérifier la cohérence des outils de gestion (génome-cible) avec les grilles horaires.

- *Parce qu'elle n'est pas sûre....*

Nous avons également évoqué le problème **des regroupements des élèves** (notamment en LV2) de classes différentes, de filières différentes au sein d'un même groupe alors que les objectifs sont différents, les examens préparés sont différents...on constate même l'existence de classes (en seconde) où l'on retrouve des débutants en LV2 avec des élèves qui pratiquent la langue depuis plus de 3 ans...Comment faire ?

- *Pas de réponse de l'administration et l'Inspection.*

Concernant **les épreuves terminale en langues**, nous avons surtout évoqué les oraux de STAV, leurs modalités, le contenu de l'épreuve. Pour l'inspection, ces nouvelles épreuves ont finalement bien été accueillies et les résultats obtenus sont très satisfaisants car la note moyenne des candidats a augmenté de 1,7 points (en comparaison avec l'ancien Bac technologique). De plus, malgré notre demande de simplification et de réduction du nombre de notions-domaines, l'Inspection nous a répondu qu'elle n'y était pas favorable. « Il faut garder une spécificité « agricole » à ces épreuves », selon eux. Par contre,

- *proposition est faite de faire une information aux examinateurs pour éviter qu'ils posent des questions sur les notions.*
- *L'Inspection expertise la possibilité de donner un titre aux documents oraux et iconographiques support de l'évaluation terminale en STAV.*

Si la question de sujets nationaux a été abordée, voire de la question d'une banque de sujets produite par une commission de choix de sujet, une autre solution a été abordée,

- *celle de la mise en place d'une demi-journée d'harmonisation préalable à celle de l'évaluation des candidats. La Sous-Direction POFE interrogera les services examens pour la faisabilité d'un tel dispositif.*

Actuellement l'Inspection de langues est actrice dans **le GAP DYS et organisera prochainement un stage de formation sur le sujet avec notamment un travail sur la pédagogie différenciée**. Sur la question de l'évaluation des candidats en situation de handicap, nous avons fait remonter le refus de certaines [DRAAF](#) d'accorder une dispense totale d'épreuve impossible en [BTS](#) et les délais de retour trop longs pour accompagner correctement les apprenants. La DGER va expertiser la question.

GAP langues. Malgré une volonté de l'inspection pour une mise en place rapide, il n'existe pas à l'heure actuelle de GAP en langues vivantes. Cela est dû à un manque de temps, de disponibilité, des personnels à l'ENSFEA pour lancer le projet.

Pour ce qui est de nos interrogations concernant **les sections européennes** (état des lieux, problèmes de financement...), il nous a été répondu que ce sujet avait l'objet du dernier séminaire de l'inspection.

De plus, une note de service sur ce thème est sortie récemment (grille évaluation par palier). Mais ce qui le plus surpris la délégation, c'est que la DGER soit dans l'incapacité de préciser le nombre de sections européennes en France, témoignant ainsi d'une certaine opacité. La seule information précise est que 340 enseignants du public et du privé sont habilités pour enseigner en DENL.

- *Un point d'information (nombre, financement, dynamiques...) sur la question des sections européennes sera fait au prochain [CTEA](#).*

Enfin, nous avons souhaité également questionner les services de la DGER quant à la traduction sur le terrain du **projet stratégique de l'enseignement agricole**. Son point 7, en effet, évoque la nécessité de renforcer l'ouverture internationale notamment par l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement des langues étrangères dans les différentes filières d'enseignement, et le développement de formation à une seconde langue vivante ou encore par le développement des classes européennes dans les établissements, et le recours accru aux assistants linguistiques.

- *Aucun commentaire...*

Pour la délégation,

Yoann VIGNER - Secrétaire national